

Redressement des finances et réforme de l'Etat

Délégué du Conseil d'Etat engagé

Le Conseil d'Etat a décidé d'engager M. Francis Randin, ancien directeur financier de l'Etat de Vaud, pour diriger les travaux menés dans le cadre du programme de redressement des finances et de la réforme de l'Etat. M. Francis Randin, prendra ses fonctions le 1^{er} mai 2010. Basé au Château de Neuchâtel, il répondra directement au Conseil d'Etat, en sa qualité de délégué. Il aura notamment pour tâches de coordonner l'ensemble du programme et de veiller aux objectifs fixés par le gouvernement.

Bref rappel des faits

Le redressement des finances et la réforme de l'Etat visent une diminution durable du déficit structurel chronique que connaît notre canton depuis près de deux décennies. Les objectifs généraux, les structures de pilotage et le financement du projet sont ancrés dans un décret que le Grand Conseil a adopté par 77 voix contre 23, le 23 février dernier, sur la base d'un préavis unanime de la Commission de gestion et des finances.

Répondant directement au Conseil d'Etat, M. Francis Randin sera chargé de la conduite des sous-projets concernant le programme de redressement et de la réforme du gouvernement et de l'administration. Il aura par ailleurs la tâche de superviser les travaux d'ensemble des sous-projets.

Le Conseil d'Etat fonctionnera pour sa part en qualité de comité de pilotage de l'ensemble du projet. Il définira et validera les objectifs politiques et stratégiques du projet, la planification et les ressources mises à disposition. Les membres du Conseil d'Etat devraient être en outre appelés à présider ou à siéger dans des groupes de travail *ad hoc* dans le cadre des sous-projets.

Les services centraux de l'Etat (Service financier, Service de ressources humaines, Service juridique, Service informatique de l'Entité neuchâteloise, Service des bâtiments, Contrôle cantonal des finances, Office d'organisation et Office cantonal de la statistique) seront eux aussi appelés à jouer un rôle crucial dans ce projet d'envergure. Les secrétariats généraux assureront pour leur part le suivi du projet dans leur propre département avec l'appui des services centraux et de l'équipe de projet. Par leur rôle d'interface entre la direction politique et les unités administratives de leur département, les secrétariats généraux seront des interlocuteurs privilégiés du délégué du Conseil d'Etat.

Un projet estimé à 16 millions de francs

Pour rappel, les 16 millions de francs autorisés par le décret sont échelonnés sur sept ans, à raison de tranches annuelles oscillant entre 2 et 2,5 millions de francs. Outre le salaire du délégué et l'équipe de projet chargée de l'appuyer, le crédit permettra de financer des appuis externes à l'administration cantonale, indispensable pour approfondir

les réflexions sur des problèmes complexes et appuyer les travaux sur des avis documentés. Il s'agira encore de renforcer de manière temporaire certains services et offices centraux de l'administration cantonale, dans des secteurs comme le contrôle de gestion, l'organisation et la gestion des prestations ou la gestion du personnel. Enfin, des investissements pourront être réalisés dans des outils informatiques destinés à améliorer la productivité de l'administration cantonale et à faciliter les relations avec les usagers, par exemple via le Guichet sécurisé unique.

Aller de l'avant, avec des moyens limités dans un premier temps

Le 24 mars 2010, une annonce de dépôt de référendum contre le décret sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat a été adressée à la chancellerie d'Etat par le Syndicat des services publics (SSP) Neuchâtel. Le décret ne peut donc pas entrer en vigueur, dans l'attente du résultat du référendum, le délai de dépôt des signatures étant fixé au 10 juin.

Le Conseil d'Etat est toutefois déterminé à aller de l'avant sans attendre, même de manière limitée. En effet, Neuchâtel est l'un des rares cantons suisses à boucler ses comptes 2009 sur un résultat déficitaire. Cette situation démontre une fois de plus la fragilité chronique de nos finances et l'urgente nécessité de les redresser dans la durée. En effet, les cantons qui ont initié et mené avec succès des réformes structurelles, dans les années 1990 et au début des années 2000, par exemple les cantons de Berne, Zurich, Lucerne, Argovie, Valais, Fribourg et Vaud, se sont montrés bien moins vulnérables que Neuchâtel à la détérioration de la conjoncture économique.

Ces raisons ont décidé le Conseil d'Etat à engager sans tarder le délégué du gouvernement chargé de diriger les travaux menés dans le cadre du programme prévu dans le rapport 10.002 sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat et le décret du 23 février 2010. En attendant l'entrée en vigueur du décret et pour démarrer les travaux, le Conseil d'Etat va recourir de manière limitée à des moyens de financement propres et au Fonds destiné aux réformes de structures de l'Etat. Concernant la rémunération du mandat du délégué du gouvernement au redressement des finances et à la réforme de l'Etat, elle est basée sur celle d'un chef de service de l'administration cantonale neuchâteloise et n'excédera pas 150.000 francs par année.

Si le décret du 23 février entre en vigueur, il appartiendra ensuite au délégué, en sa qualité de chef de projet, d'affiner l'organisation du programme, de déterminer les ressources nécessaires à la réalisation du programme, sur la base des objectifs, des délais et du budget fixés par le Conseil d'Etat.

Un profil à la hauteur du défi

Le parcours de M. Francis Randin, les expériences qu'il a accumulées tout au long de sa carrière professionnelle, son profil, sa vision et son sens du service public ont convaincu le Conseil d'Etat. Par ailleurs, M. Randin pourra rapidement se mettre à la tâche, fort de ses vastes connaissances sur le fonctionnement d'une administration publique et du monde politique, des réalisations qu'il a déjà accomplies en matière de planification financière et de redressement, notamment dans le canton de Vaud. Le mandat de M. Randin sera limité à fin en décembre 2016.

Agé de 62 ans, domicilié à Pully (VD), marié et père de deux enfants, M. Francis Randin est au bénéfice d'une maîtrise bancaire. Après avoir occupé diverses fonctions auprès de la Banque cantonale vaudoise, il a pris en 1992 la direction générale d'une société informatique des banques cantonales romandes (excepté Fribourg), où il a mené une refonte complète de ces banques et la fusion des banques cantonales genevoises et des banques locales et cantonales vaudoises. En 1998, il est entré à l'Etat de Vaud comme

chef du service Direction des systèmes d'information, où il a notamment procédé à la mise en place d'une nouvelle organisation et de procédures de conduite de projets.

De 2000 à 2008, il a assuré la direction du Service des finances de l'Etat de Vaud, avant de prendre une retraite anticipée. Dans le cadre de ses fonctions, il a mené une importante refonte en matière de conduite financière et a participé activement en qualité d'instance de proposition au conséquent programme d'assainissement des finances cantonales vaudoises.

Le gouvernement neuchâtelois est fermement décidé à mettre tout en œuvre pour redresser les finances du canton et réformer l'Etat. Cet engagement s'inscrit dans cette volonté et pose une première pierre à l'édifice.

Neuchâtel, le 31 mars 2010